

Rapport n°18

Azzione Core di Cità di Bastia : Accunsentu di una cunvenzione quattru cù u GIRTEC

Action Cœur de Ville de Bastia : Approbation d'une convention cadre avec le GIRTEC

Au travers des différentes opérations menées dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, à savoir les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC), et le plan de lutte contre les logements vacants, la Ville mène une action en profondeur pour diversifier l'offre de logements, la rendre attractive, la faire correspondre aux besoins et clarifier les situations des occupants et des propriétaires.

Le travail accompli à ce jour a révélé de nombreuses complexités en matière foncière, et notamment le déficit de titres de propriétés, qui conduit bien souvent à des blocages ou des impossibilités d'agir au sein des copropriétés. Pour remédier à cela, la Ville de Bastia a engagé des discussions avec le Groupement d'Intérêt public pour la Reconstitution des Titres de propriétés En Corse (GIRTEC), et au regard des éléments échangés, il apparaît nécessaire de formaliser le partenariat pour pouvoir identifier les propriétaires et mener les analyses foncières nécessaires à la résolution des problèmes rencontrés.

Pour ce faire, le GIRTEC, conformément à la décision de son Conseil d'Administration d'octobre 2022, a proposé à la Ville de Bastia l'établissement et la signature d'une convention-cadre.

Cette convention cadre précise que :

- le GIRTEC mettra au service de la Ville ses compétences pour accompagner la Ville pour l'identification des propriétaires.
- un cahier des charges sera établi annuellement pour préciser les actions projetées, le périmètre de la mission et les moyens mobilisés par le GIRTEC.
- sur la première année, la convention sera conclue à titre expérimental et ne donnera lieu à aucune contribution de la part de la Ville ; une nouvelle convention cadre pourra être conclue à l'issue de cette phase expérimentale.

Le projet de convention cadre est joint au présent rapport.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention-cadre entre le GIRTEC et la Ville de Bastia.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre ainsi que les documents se rapportant à cette affaire.